

LES ACCORDS FISCAUX ENTRE LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL ET LES PROVINCES

LE MONTANT DES TRANSFERTS AUX PROVINCES

M. Hal Herbert (Vaudreuil): Madame le Président, ma question s'adresse au président du Conseil du Trésor. La semaine dernière, le ministre des Finances a confirmé que les paiements de transfert au Québec, dans le cadre du programme de péréquation seulement, avaient augmenté au cours de l'année financière en cours de 400 millions de dollars environ, passant de 1.7 milliard à 2.1 milliards de dollars. Pourtant, je relève dans le communiqué du président du Conseil du Trésor, paru hier, des dépenses supplémentaires de l'ordre de 276 millions de dollars en paiements de transfert, dont 124 millions au titre du Régime d'assistance publique du Canada. Le président du Conseil du Trésor pourrait-il expliquer cet important écart dans les transferts aux provinces pour l'année financière en cours?

• (1200)

L'hon. Donald J. Johnston (président du Conseil du Trésor): Madame le Président, le communiqué que j'ai publié hier accompagnait le dépôt du budget supplémentaire (E), soit les dernières prévisions supplémentaires de dépenses pour l'année financière en cours. On y trouve, en effet, les chiffres que mentionne le député de Vaudreuil, c'est-à-dire 152 millions de dollars en paiements de transferts à la suite du réexamen des paiements de péréquation, et 124 millions de dollars au titre du Régime d'assistance publique du Canada. Les données ne comprennent pas les prévisions des budgets supplémentaires déposés antérieurement.

* * *

LA CHAMBRE DES COMMUNES

RÉFLEXIONS SUR LES RÉCENTS ÉVÉNEMENTS

L'hon. Erik Nielsen (Yukon): Madame le Président, avant de poser la question relative aux travaux de la Chambre, je voudrais, au nom de mes collègues, dire, comme vous l'avez fait hier, que nous venons tous de traverser une dure épreuve. Sans entrer dans les détails, je voudrais dire que tout n'est pas réglé pour certains d'entre nous. Au nom de mon parti, je voudrais remercier, comme vous l'avez fait hier, les fonctionnaires et employés de la Chambre qui ont travaillé de longues heures au cours des deux dernières semaines.

Toujours au nom de mes collègues, je voudrais dire que nous appuyons l'attitude adoptée par la présidence au cours de ces semaines. Pour conserver sa neutralité, elle devait absolument rester tout à fait en dehors du conflit opposant les parties. Nous estimons que vous l'avez fait, même si, je l'avoue, j'ai été un peu surpris par certains propos que vous auriez tenus lors d'une interview télévisée, notamment en ce qui concerne la

Travaux de la Chambre

possibilité de présenter des motions pour en appeler d'une décision de l'Orateur, pratique abandonnée il y a dix-sept ans. Néanmoins, je le répète, votre attitude nous a semblé la bonne, et comme tout le monde, nous nous sommes réjouis de voir que ce bill a été mis de côté et que le Parlement a repris le travail.

C'est pourquoi nous avons été surpris que la présidence décide, hier, de commenter longuement cette situation très délicate. Encore une fois, je peux dire, au nom de mes collègues, qu'à notre avis, elle a exploré de façon très générale les nombreuses questions de procédure relatives à la sonnerie, mais nous ne sommes pas convaincus qu'on puisse le faire de façon objective sans parler du bill omnibus à l'origine de nos protestations.

Lorsqu'on empêche de façon aussi flagrante l'opposition d'exercer ses droits dans l'intérêt des Canadiens, nous estimons devoir nous défendre par n'importe quel moyen. Il nous semble fort peu probable qu'un gouvernement emploie la même tactique, comme vous le craigniez, car il dispose de la guillotine, de la clôture, des délais prévus pour l'adoption des subsides et il dispose d'une foule d'autres moyens qui lui rendent la tâche facile et compliquent la vie de l'opposition.

La stratégie que nous avons employée au cours d'un débat partisan nous semble parfaitement défendable, et nous sommes prêts à répondre à n'importe quelle critique. Néanmoins, nous espérons que si l'usage de la sonnerie en pareil cas doit faire l'objet de commentaires en dehors de l'arène politique, alors pour tous les autres bills omnibus, la présidence devra également soulever des questions, étudier les précédents et examiner très prudemment la voie à suivre, compte tenu des circonstances.

* * *

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

DÉCLARATION HEBDOMADAIRE

M. Nielsen: Puis-je demander au leader du gouvernement à la Chambre quels travaux sont prévus pour lundi à la Chambre? Le ministre des Finances semble avoir déjà répondu à cette question, mais j'aimerais obtenir la confirmation du président du Conseil privé.

M. Pinard: Madame le Président, le ministre des Finances a dit que de tous les bills budgétaires, celui qui portait sur les mesures fiscales avait la toute première priorité, et je suis d'accord avec lui. Je sais que mon honorable collègue s'efforce vraiment de nous permettre de modifier l'ordre du jour de lundi. Nous nous étions entendus pour négocier de bonne foi pendant six jours, c'est-à-dire jusqu'à 3 heures lundi. J'espère que, par suite de ces négociations, nous serons en mesure de remplacer le bill C-94 par le projet de loi qui vient d'être présenté, mais pour le moment, l'ordre du jour de lundi comporte l'étude du bill C-94, le projet de loi sur la sécurité de l'approvisionnement énergétique.